

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 8 août 2011 à compter 20 h 00 heures, à l'endroit habituel des séances et à laquelle sont présents et forment le quorum requis :

Madame la mairesse           Lyz Beaulieu  
Madame la conseillère       Lyn Fortier  
Messieurs les conseillers   Erik Constant  
  Henri Grenier  
  Louis-Marcel Caron  
Sont absentes                 Marie-Josée Rochon  
  Mélanie Bondu

La secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau, est présente et agit comme secrétaire de cette séance.

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse ouvre la séance à 20 h 00 heures.

\*\*\*\*\*

11-08-5295

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Erik Constant, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté:

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 Séance régulière : 11 juillet 2011
  - 3.2 Séance extraordinaire : 21 juillet 2011
- 4. TRÉSORIE :**
  - 4.1 Adoption des comptes à payer
  - 4.2 État des revenus et dépenses au 31 juillet 2011
  - 4.3 Modifications budgétaires
- 5. AFFAIRES GÉNÉRALES**
  - 5.1 Adhésion zéro spams
  - 5.2 Entente pour le contrôle et le bon traitement envers les chiens et les chats
  - 5.3 Demande de contribution pour le tournoi de balle molle annuel
  - 5.4 Parc Éco-touristique
  - 5.5 Mise en candidature : Prix en infrastructures municipales
  - 5.6 Colloque ADMQ
  - 5.7 Dispositions de biens – ancien bureau de travail
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 7. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**
  - 7.1 Renouvellement du bail pour le pit Aubin
  - 7.2 Certificat d'autorisation pour l'exploitation d'équipement de concassage et/ou de tamisage

- 7.3 Étude de bruit
- 7.4 Affichage de l'appel d'offre pour le camion porteur 10 roues

**8. LOISIRS CULTURE ET DÉVELOPPEMENT**

- 8.1 Demande de subvention au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase II : Patinoire municipale
- 8.2 Demande de subvention au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase II : Stade de baseball

**9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 9.1 ~~Espace vert selon l'article 4.2.2.2 du règlement 162~~
- 9.2 Mandater Me Joanne Côté pour l'étude du dossier 6515-89-5511 et ss.
- 9.3 Formation offerte par la COMBEQ
- 9.4 Approbation du projet de Solange Grenier et als.
- 9.5 Adoption du règlement 245 modifiant le règlement 164
- 9.6 Demande de dérogation mineure : DPDRL 110122
- 9.7 Demande de dérogation mineure : DPDRL 110081

**10. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 10.1 Vente de l'ancienne autopompe
- 10.2 Formation de pompier
- 10.3 Achat de véhicule pour les premiers répondants
- 10.4 Rapport rencontre incendie de la MRC
- 10.5 Formation : pinces de désincarcération

**11. RÉGIES ET COMITÉS**

**12. CORRESPONDANCES**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE.**

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**

**PROCÈS-VERBAUX :**

11-08-5296

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUILLET 2011**

Il est proposé par la conseillère Lyn Fortier, appuyé par le conseiller Louis-Marcel Caron et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 11 juillet 2011 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

11-08-5297

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUILLET 2011**

Il est proposé par le conseiller Henri Grenier, appuyé par le conseiller Erik Constant et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet 2011 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**TRÉSORIE :**

11-08-5298

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS EN JUILLET 2011.**

Il est proposé par le conseiller Erik Constant, appuyé par le conseiller Louis-Marcel Caron et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de juin pour les montants suivants :

68 146,56 \$	Chèques no.294 à 339
37 816,30 \$	Chèques no. 131 à 164
8 705,24 \$	Paiements pré-autorisés pour le mois de juillet 2011
27 139,03 \$	Salaires versés pour juillet 2011

ADOPTÉE

Je, soussignée, Daisy Constantineau, secrétaire-trésorière, certifie qu'il y avait, lors de l'émission des chèques et des paiements pré-autorisés ci-haut, les crédits suffisants pour payer ces dépenses autorisées.

Signé à Notre-Dame-de-Pontmain, ce 08 août 2011.

Daisy Constantineau, Secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

11-08-5299

**ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2011.**

Il est proposé par la conseillère Lyn Fortier, appuyé par le conseiller Erik Constant et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, l'état des revenus et des dépenses au 31 juillet 2011 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

11-08-5300

**MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES**

Il est proposé par le conseiller Erik Constant, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'accepter pour modification, les mouvements bancaires tel que présentés par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**AFFAIRES GÉNÉRALES :**

11-08-5301

**ADHÉSION ZÉRO SPAMS**

Il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par la conseillère Lyn Fortier et résolu à l'unanimité d'autoriser l'installation d'un logiciel contrôlant les pourriels sur les ordinateurs des bureaux administratifs, pour une tarification de 444,00 \$ annuellement.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Daisy Constantineau, secrétaire-trésorière, certifie par les

présentes qu'il y a des crédits suffisants au compte n° 02-130-00-414 pour la dépense ci-dessus décrite.

Signé à Notre-Dame-de-Pontmain, ce 08 août 2011.

Daisy Constantineau, secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

11-08-5302

**ENTENTE POUR LE CONTRÔLE ET LE BON TRAITEMENT ENVERS LES CHIENS ET LES CHATS**

ATTENDU QUE la Loi sur la protection sanitaire des animaux (L.R.Q. c., P-42) vise à ce que des organismes soient responsables de la sécurité et du bien-être des animaux;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est dotée du règlement 165 relatif aux animaux;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 165 concernant les animaux, la Municipalité peut se munir d'une entente avec un organisme pour l'application de son règlement;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Canin Ménard vise à offrir aux municipalités un service professionnel pour récupérer, loger, nourrir, soigner et, le cas échéant, disposer des animaux abandonnés ou mal traités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par le conseiller Erik Constant et résolu à l'unanimité d'adhérer au contrat de fourrière pour le contrôle et les bons traitements envers les chiens et les chats. Il est de plus résolu à l'unanimité que la mairesse, Madame Lyz Beaulieu, et la directrice générale, secrétaire-trésorière, Madame Daisy Constantineau, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents nécessaires à cette adhésion.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Daisy Constantineau, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au compte n° 02-291-00-491 pour la dépense ci-dessus décrite.

Signé à Notre-Dame-de-Pontmain, ce 08 août 2011.

Daisy Constantineau, secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

11-08-5303

**DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LE TOURNOI DE BALLE MOLLE ANNUEL**

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, les pompiers de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain organisent au mois d'août un tournoi de balle molle dont les profits amassés iront à l'Association des pompiers volontaires de Notre-Dame-de-Pontmain;

ATTENDU QUE l'Association des pompiers volontaires de Notre-Dame-de-Pontmain a pour mission d'encourager le développement social, communautaire, culturel et économique de la communauté. Sensibiliser, en terme de prévention des incendies et de sécurité publique ainsi que la

promotion et la mise en valeur du service de sécurité incendie de la Municipalité;

ATTENDU QU'il y aura présentation de feux pyrotechniques et location de jeux gonflables pour les enfants en plus de la tenue du tournoi qui se déroulera sur trois jours;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Henri Grenier, appuyé par la conseillère Lyn Fortier et résolu à l'unanimité que la Municipalité contribue à la tenue des activités du tournoi de balle molle annuel de l'Association des pompiers volontaires de Notre-Dame-de-Pontmain, pour un montant de 500,00 \$.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Daisy Constantineau, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au compte n° 02-190-00-970 pour la dépense ci-dessus décrite.

Signé à Notre-Dame-de-Pontmain, ce 08 août 2011.

Daisy Constantineau, secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

11-08-5304

**PARC ÉCO-TOURISTIQUES**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Aménagement et de Gestion Environnementale (SAGE) est établie dans le but d'assurer une saine gestion du bassin versant du lac des 31-Milles;

ATTENDU QUE la SAGE du bassin versant du lac 31-Milles a demandé une aide financière à la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'octroyer une aide financière de 500,00 \$ à la SAGE du bassin versant du lac 31-Milles.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Daisy Constantineau, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au compte n° 02-690-00-521 pour la dépense ci-dessus décrite.

Signé à Notre-Dame-de-Pontmain, ce 08 août 2011.

Daisy Constantineau, secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

11-08-5305

**MISE EN CANDIDATURE : PRIX EN INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, via ses projets de mise aux normes des installations d'aqueduc et d'agrandissement des services de CLSC, cadre selon les critères de sélection pour une candidature au Prix en infrastructures municipales du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Lyn Fortier, appuyé par le conseiller Louis-Marcel Caron et résolu à l'unanimité de soumettre la candidature de la Municipalité au Prix en infrastructures municipales du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et d'autoriser la directrice générale, secrétaire-trésorière, Madame Daisy Constantineau, à signer pour et au nom de la Municipalité, tous documents nécessaires.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

11-08-5306

**COLLOQUE ADMO**

ATTENDU QUE le Colloque annuel de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) se tiendra à Mont-Tremblant, les 20 et 21 octobre 2011;

ATTENDU QUE des conférences pertinentes sur les nouveaux développements en droit municipal seront présentées;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Henri Grenier, appuyé par le conseiller Erik Constant et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de la directrice générale, secrétaire-trésorière, Madame Daisy Constantineau au Colloque annuel de l'ADMQ, pour un montant de 420,00 \$ correspondant aux frais d'inscription et d'hébergement.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Daisy Constantineau, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au compte n° 02-130-00-454 pour la dépense ci-dessus décrite.

Signé à Notre-Dame-de-Pontmain, ce 08 août 2011.

Daisy Constantineau, secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

11-08-5307

**DISPOSITIONS DE BIENS – ANCIEN BUREAU DE TRAVAIL**

ATTENDU QUE suite au déménagement des bureaux administratifs de la Municipalité, certains mobiliers ont du être remplacés;

ATTENDU QUE parmi les anciens bureaux, la plupart ont été prêtés au CLSC de Notre-Dame-de-Pontmain;

ATTENDU QU'un meuble de mélamine blanche, sans valeur de revente, n'est plus utilisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par la conseillère Lyn Fortier et résolu à l'unanimité d'offrir ce meuble de mélamine à l'un des employés de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS :**

11-08-5308

**RENOUVELLEMENT DU BAIL POUR LE PIT AUBIN**

ATTENDU QU'en vertu de la résolution 06-08-3302, la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain s'est porté acquéreur d'une partie de la subdivision officielle numéro 3 du lot originaire 9A, rang 1 Nord (9A-3 ptie, rg 1 N) au cadastre officiel du canton de Wabassee, circonscription foncière de Labelle;

ATTENDU QU'en vertu de l'avant-contrat, signé en date du 25 août 2006, ayant précédé l'acte de vente signé devant Me Serge Gagné, sous le numéro 10403, la Municipalité est propriétaire de ladite parcelle de terrain, pour exploitation sous diverses conditions, et ce, pour une période de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE le contrat arrive à échéance le 31 août 2011;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Henri Grenier, appuyé par le conseiller Erik Constant et résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale, secrétaire-trésorière, Madame Daisy Constantineau, pour faire les recherches concernant les modalités de renouvellement du contrat avec Monsieur Guy Aubin. Le cas échéant, autoriser la mairesse, Madame Lyz Beaulieu et la directrice générale, secrétaire-trésorière, Madame Daisy Constantineau, à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents nécessaires.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

11-08-5309

**CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'EXPLOITATION DE CONCASSAGE ET/OU DE TAMISAGE**

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation doit être effectuée au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin d'exploiter une carrière servant au concassage et/ou au tamisage;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'autoriser qu'une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation de concassage et/ou de tamisage soit effectué au MDDEP et que soit autorisé à signer le directeur de voirie, Monsieur Lionel Vossaert, ou à défaut, la directrice générale, secrétaire-trésorière, Madame Daisy Constantineau, pour et au nom de la Municipalité, tous documents nécessaires.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

11-08-5310

**ÉTUDE DE BRUIT**

ATTENDU QU'en vertu de la résolution 11-08-5309 une demande de certificat d'autorisation doit être effectuée au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin d'exploiter une carrière servant au concassage et/ou au tamisage;

ATTENDU QUE parmi les documents nécessaires à cette demande de certificat d'autorisation, une étude de bruit doit être faite;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Lyn Fortier, appuyé par le conseiller Erik Constant et résolu à l'unanimité de mandater le

directeur de voirie, Monsieur Lionel Vossaert, à procéder à un appel d'offres par invitation auprès de firmes spécialisées dans l'étude d'impact sur le bruit.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

11-08-5311

**AFFICHAGE DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE CAMION PORTEUR 10 ROUES**

ATTENDU QU'en vertu de la résolution 10-12-5125, la Municipalité avait autorisée la rédaction d'un appel d'offres concernant l'achat d'un camion porteur 10 roues;

ATTENDU QUE toutes les alternatives doivent être analysées, en tenant compte des coûts de modifications entre un camion usagé versus l'achat d'un camion neuf;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Henri Grenier, appuyé par le conseiller Louis-Marcel Caron et résolu à l'unanimité de demander les différences entre les coûts de modifications sur un camion usagé et de l'équipement à neige versus l'achat d'un camion neuf avec équipement à neige et de publier l'appel d'offres approprié sur le site SEAO.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT**

11-08-5312

**DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES PHASE II : PATINOIRE MUNICIPALE**

ATTENDU QUE la Municipalité se doit de veiller l'entretien de ses installations sportives;

ATTENDU QUE les bandes de la patinoire ne sont plus sécuritaires et doivent être remises à neuf;

ATTENDU QUE le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport présente le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase II;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue du projet de remise à neuf des bandes de la patinoire municipale;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par la conseillère Lyn Fortier et résolu à l'unanimité de désigner la directrice générale, secrétaire-trésorière, Madame Daisy Constantineau, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs au projet de remise à neuf de la patinoire municipale, via le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase II.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

11-08-5313

**DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE SOUTIEN  
AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES PHASE II :  
STADE DE BASEBALL**

ATTENDU QUE la Municipalité se doit de veiller l'entretien de ses installations sportives;

ATTENDU QUE le stade de baseball n'est plus sécuritaire et doit être remis en état;

ATTENDU QUE le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport présente le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase II;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue du projet de remise en état du stade de baseball;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Henri Grenier, appuyé par le conseiller Erik Constant et résolu à l'unanimité de désigner la directrice générale, secrétaire-trésorière, Madame Daisy Constantineau, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs au projet de remise en état du stade de baseball, via le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase II.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

11-08-5314

**MANDATER ME JOANNE CÔTÉ POUR L'ÉTUDE DU DOSSIER  
6515-89-5511 ET SS.**

ATTENDU QUE des non-conformités ont été relevées dans le dossier 6515-89-5511;

ATTENDU QU'un avis juridique est nécessaire pour l'analyse de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyn Fortier, appuyé par le conseiller Erik Constant et résolu à l'unanimité que la Municipalité mandate Me Joanne Côté de la firme d'avocats Prévost, Fortin & D'Aoust pour la rédaction d'un avis juridique du dossier 6515-89-5511.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Daisy Constantineau, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au compte n° 02-130-411 pour la dépense ci-dessus décrite.

Signé à Notre-Dame-de-Pontmain, ce 08 août 2011.

Daisy Constantineau, secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

11-08-5315

**FORMATION OFFERTE PAR LA COMBEO**

Il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de Madame Pascale Duquette, inspectrice en urbanisme à la formation offerte par la

COMBEQ, ayant lieu le 24 octobre 2011, dans les bureaux de la MRC d'Antoine-Labelle, au coût de 240,00 \$.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Daisy Constantineau, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au compte n° 02-610-00-454 pour la dépense ci-dessus décrite.

Signé à Notre-Dame-de-Pontmain, ce 08 août 2011.

Daisy Constantineau, secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

11-08-5316

**APPROBATION DU PROJET : SOLANGE GRENIER**

ATTENDU QUE Mesdames Solange Grenier et Hélène Grenier ont déposées pour approbation un plan projet de lotissement, signé par Monsieur Denis Robidoux, arpenteur géomètre, sous le numéro 8170 de ses minutes;

ATTENDU QUE les poteaux électriques et les fils aériens ne figurent pas sur ledit plan numéro 8170 des minutes de Monsieur Denis Robidoux, arpenteur géomètre;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation doit être faite au Ministère des Transports du Québec relativement à l'accès à la route 309;

ATTENDU QU'il n'est pas de la volonté du conseil municipal de retarder le développement du projet déposé pour approbation par Mesdames Solange Grenier et Hélène Grenier;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Henri Grenier, appuyé par la conseillère Lyn Fortier et résolu à l'unanimité d'accepter le projet de lotissement de Mesdames Solange Grenier et Hélène Grenier, plan numéro 8170 des minutes de Monsieur Denis Robidoux, arpenteur géomètre CONDITIONNELLEMENT à ce qui suit, à savoir :

QU'un nouveau plan montrant les poteaux électriques et les fils aériens, fait par l'arpenteur géomètre soit apporté au dossier;

QU'une autorisation du Ministère des Transports du Québec soit déposée au dossier;

QUE le projet proposé respecte les lois, règlements et normes du Ministère des Transports du Québec, d'Hydro-Québec ainsi que Municipale.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

11-08-5317

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 245 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 164**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain a adoptée le règlement numéro 164 relatif au zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 164 relatif au zonage est entré en vigueur le 8 décembre 1999 et qu'il a été modifié par les règlements suivants, à savoir :

- 191 le 15 septembre 2003
- 201 le 24 novembre 2005
- 213 le 29 mars 2007
- 215 le 2 novembre 2007
- 232 le 26 novembre 2009
- 238 le 5 octobre 2010

ATTENDU QUE l'aménagement et l'exploitation d'un ouvrage de captage d'eau souterraine relativement aux aménagements de camping relève de la juridiction du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP), en vertu du règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r.1.3, article 31);

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement numéro 164 relatif au zonage;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 164 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette Loi;

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné lors de la séance régulière du 9 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Henri Grenier, appuyé par le conseiller Erik Constant et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro 245 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 TITRE & PRÉAMBULE

Le présent règlement porte le numéro 245 et s'intitule « *Règlement modifiant le règlement 164 relatif au zonage* ».

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 MODIFICATION AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 5.4.1.3

Les paragraphes b) et c) de l'article 5.4.1.3 sont retirés.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

11-08-5318

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : DPDRL 110122

ATTENDU QU'UN plan cadastral pour le lotissement d'une rue et plusieurs terrains préparé Monsieur Denis Robidoux arpenteur géomètre, sous le

numéro 8119 de ses minutes, en date du 04 juillet 2011, a été déposé au bureau municipal;

ATTENDU QUE l'emplacement de l'aire de virée projeté situé à 52,01 mètres ne respecte pas la marge de recul à la rivière de 60 mètres tel qu'exigée au règlement 165;

ATTENDU QUE l'accès à la route 311 indique un rayon intérieur de 4,46 mètres ne respectant pas sur le côté gauche le rayon intérieur de 7 m tel qu'exigé au règlement 165, article 4.7;

ATTENDU QUE le plan projet préparé par Monsieur Philippe Mckale, arpenteur géomètre, sous le numéro 14972 de ses minutes, en date du 17 novembre 2004, avait été accepté sur le terrain à cette époque;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a donné l'autorisation écrite de faire l'accès à la route 311 à cet endroit;

ATTENDU QU'après vérification et analyse terrain, le directeur de la voirie, Monsieur Lionel Vossaert, donne un avis écrit favorable au lotissement du chemin tel que représenté sur le plan proposé;

ATTENDU QUE l'aire de virée ne peut être relocalisée en raison des conditions anthropiques du terrain;

ATTENDU QUE le rayon intérieur de l'accès à la route 311 ne peut être augmenté puisqu'il nécessiterait l'empiètement sur le terrain voisin;

ATTENDU QUE le fait de refusé la demande de dérogation aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au promoteur, soit l'annulation du projet de développement complet, puisque le chemin ne peut être relocalisé de manière à respecter les normes de lotissement de chemin en raison des conditions anthropiques du terrain;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par la conseillère Lyn Fortier et résolu à l'unanimité d'accepter par dérogation mineure une diminution de la marge de recul à la rivière de 7,99 mètres pour l'aire de virée, ainsi qu'une diminution du rayon intérieur sur l'accès de la route 311 de 2,58 mètres.

**CONDITIONNELLEMENT** à ce que la municipalité soit dégagée de toutes responsabilités quant à l'acceptation de ladite demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

11-08-5319

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : DPDRL 110081**

ATTENDU QUE le propriétaire désire procéder à la subdivision de son terrain d'une superficie totale de 9 320 mètres<sup>2</sup> pour créer deux lots distincts constructibles;

ATTENDU QU'une construction est déjà aménagée sur l'un des deux terrains;

ATTENDU QUE les terrains ont déjà été enregistrés dans un acte décrivant les tenants et aboutissants en 1965, sous deux lots distincts soit les subdivisions officielles 18 et 19 du lot originaire 18 (18-18 et 18-19), rang 1 Ouest, canton

de Wabassee, circonscription foncière de Labelle, avec façade au chemin de 30,48 mètres;

ATTENDU QUE le règlement 165, chapitre 6, article 6.2 autorise le lotissement pour des terrains enregistrés avant 1984 décrivant les tenants et aboutissants même s'il ne respecte pas les dimensions exigés au règlement de lotissement actuel;

ATTENDU QUE le fait d'accepter tel quel la subdivision préparée dans la description technique de Monsieur Normand Gobeil, sous le numéro 2109 de ses minutes, en date du 29 mars 2011, qui propose de réduire la marge avant à 32,99 mètres au lieu de 40 mètres, rendra le bâtiment principal voisin dérogatoire à la marge de recul latérale droite;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'accepter par dérogation mineure une diminution de la ligne avant d'une largeur de 7,01 mètres pour permettre la subdivisions et rendre les 2 terrains constructibles.

**CONDITIONNELLEMENT** à ce que les 2 lots conservent le 3 716,13 mètres carrés, superficie totale minimum requise et ne rendent l'implantation du bâtiment déjà existant dérogatoire;

Un nouveau cadastre est exigé démontrant la conformité du bâtiment existant;

ET à ce que la municipalité soit dégagée de toutes responsabilités quant à l'acceptation de ladite demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

#### **INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

11-08-5320

#### **VENTE DE L'ANCIENNE AUTOPOMPE**

ATTENDU QU'il a été convenu de procéder à la vente du véhicule d'incendie, l'autopompe Ford 1976, numéro de série D800VW90790, lors de la résolution 11-04-5216;

ATTENDU QUE Monsieur Mario Perrier a offert la somme de 3 500,00 \$ pour l'achat de l'autopompe Ford 1976, numéro de série D800VW90790;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Erik Constant, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre d'achat de M. Mario Perrier pour l'autopompe Ford 1976, numéro de série D800VW90790, au coût de 3 500,00 \$, et d'autoriser sa directrice générale, secrétaire-trésorière, Madame Daisy Constantineau à signer en son nom tout document s'y référant, notamment à la Société d'Assurance Automobile du Québec.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

11-08-5321

#### **FORMATION DE POMPIERS**

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro 10-10-5089, la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain a adhéree à la formation Pompier I de PSM gestion de risque;

ATTENDU QU'il devient nécessaire de former de nouveaux pompiers pour service incendie de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'inscrire de nouveaux pompiers déterminés à la formation pompier I de PSM gestion de risque;

Le directeur en incendie devra rencontrer chacun des candidats avant l'inscription à la formation et fournir la liste des personnes retenues.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Daisy Constantineau, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants aux comptes n° 02-220-00-454-00, pour la dépense ci-dessus décrite.

Signé à Notre-Dame-de-Pontmain, ce 08 août 2011.

Daisy Constantineau, secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

11-08-5322

**ACHAT DE VÉHICULE POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est dotée d'un équipe de premiers répondants, qui est opérationnelle depuis le 4 juillet 2011;

ATTENDU QUE les équipes de premiers répondants ont du intervenir 5 fois du 4 juillet 2011 au 8 août 2011;

ATTENDU QU'il devient essentiel que les premiers répondants soient équipés d'un véhicule permettant le transport du matériel de secours;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Lyn Fortier, appuyé par le conseiller Erik Constant et résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur Robert Leclair, directeur du service incendie à demander des offres pour un véhicule utilitaire sport convenant aux besoins en déplacements de l'équipe des premiers répondants.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

11-08-5323

**RAPPORT DE LA RENCONTRE INCENDIE DE LA MRC**

ATTENDU QU'une ébauche du rapport annuel incendie 2010 fait par la MRC d'Antoine-Labelle a été remis aux Municipalités membres;

ATTENDU QU'il appert que plusieurs coquilles se sont insérées lors de la rédaction de ce rapport, ce qui influence grandement les résultats;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par la conseillère Lyn Fortier et résolu à l'unanimité de refuser le dépôt du rapport des services incendie 2010 de la MRC d'Antoine-Labelle et d'attendre que les correctifs nécessaires soient apportés.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**FORMATION : PINCES DE DÉSINCARCÉRATION**

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro 10-10-5089, la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain a adhéree à la politique d'encadrement des programmes de formation offerts par l'École nationale des pompiers du Québec de PSM gestion de risque;

ATTENDU QU'une entente concernant l'utilisation des pinces de désincarcération a été signée;

ATTENDU QU'il devient nécessaire de former Monsieur Robert Leclair sur l'utilisation des pinces de désincarcération;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Erik Constant, appuyé par le conseiller Louis-Marcel Caron et résolu à l'unanimité d'inscrire Monsieur Robert Leclair à la formation relative aux pinces de désincarcération offerte par PSM gestion de risques.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Daisy Constantineau, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants aux comptes n° 02-220-00-454-00, pour la dépense ci-dessus décrite.

Signé à Notre-Dame-de-Pontmain, ce 08 août 2011.

Daisy Constantineau, secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il a eu période de questions de 20 h 10 à 20 h 20.

\*\*\*\*\*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La mairesse lève la séance à 20 h 40.

\_\_\_\_\_  
Lyz Beaulieu,  
Mairesse.

\_\_\_\_\_  
Daisy Constantineau,  
Secrétaire-trésorière.